

COMPTE-RENDU DE LA CAP DES GREFFIERS DU 04 MAI 2023

Ce 4 mai 2023, s'est tenue la première CAP des Greffiers présidée par Sylvie BERBACH, suite à sa nomination en qualité de Sous-directrice des ressources humaines des greffes, à qui nous souhaitons la bienvenue.

L'UNSa SJ salue sa volonté de « s'engager au service des greffes » et sa pleine conscience de ce que les greffiers « ont un haut niveau de compétences » qui fait d'eux un élément indispensable et qui a sa pleine place dans l'équipe juridictionnelle.

Fidèle au mandat qui lui a été confié par les personnels de greffe, l'UNSa SJ, 1^{er} organisation majoritaire à la CAP des greffiers, s'attachera comme à son habitude à la défense collective de la profession ainsi qu'à la défense individuelle des greffiers et greffiers stagiaires dans leur parcours professionnel, dans un dialogue social avec la Sous-direction des greffes qu'elle espère davantage constructif, de qualité et force de propositions comme d'actions concrètes en faveur des greffiers.

A titre liminaire, Madame la Directrice a souhaité, après avoir mobilisé une cellule psychologique la veille, apporter son soutien aux collègues des juridictions d'EVRY et de SAINT-MALO endeuillées par le décès brutal de deux collègues greffiers.

Elle a assuré les représentants des personnels à la CAP des greffiers de sa vigilance sur la situation des juridictions, l'ensemble des bureaux de la Sous-direction des ressources humaines des greffes (SDRHG) étant mobilisé pour gérer au mieux les situations individuelles tout en maintenant l'équilibre des juridictions au regard de leur spécificité.

En réponse à notre déclaration liminaire, Madame la Directrice a donné les éléments de réponse suivants :

- **Concernant la différence du montant d'IFSE entre les anciens et les nouveaux greffiers principaux :**

Elle annonce qu'il sera mis fin à cette inégalité et que des mesures catégorielles seront évoquées lors de la réunion des métiers de greffe prévue le 16 mai. L'UNSa SJ, qui combat cette inégalité sans relâche y compris sur le terrain contentieux devant le Conseil d'Etat, sera particulièrement vigilante sur les mesures qui seront prises.

- **Concernant le sort des greffiers fonctionnels :**

Le statut d'emploi des greffiers fonctionnels disparaît sur décision du Ministère, mais la Sous-direction des ressources humaines des greffes réaffirme qu'il n'y aura pour les agents concernés « aucune perte indiciaire ou indemnitaire » et le reclassement se fera selon les règles de droit commun.

« La Direction est en ordre de marche pour les 252 greffiers fonctionnels », indique la Directrice. Chacun d'entre eux bénéficiera d'un accompagnement individualisé de proximité, avec un entretien par les SAR prenant en compte les souhaits des agents selon une grille d'entretien pré-établie. Certaines situations sont encore plus complexes : 8 greffiers fonctionnels sont en détachement dans d'autres administrations et 2 sont actuellement affectés à PAPEETE. Leur entretien sera directement assuré au niveau de la SDRHG.

Madame la Directrice rappelle que les juridictions auront toujours besoin de greffiers chefs de service mais il sera nécessaire d'évoquer leur valorisation. L'UNSa SJ y sera attentive, et indique dès à présent qu'il n'est pas question de faire de ces greffiers des « faisant-fonction de directeur » sans la rémunération et des perspectives d'évolutions professionnelles d'un corps de catégorie A. Leur technicité et leur expertise sur ces fonctions d'encadrement méritent un statut à la hauteur de leur investissement sur ces postes dont les juridictions ont impérativement besoin.

L'UNSa SJ note qu'à ce jour, aucune concertation ni aucun rendez-vous avec les organisations syndicales n'ont été initiés par la Direction des Services Judiciaires, alors qu'elle s'y était engagée lors de son entretien avec les greffiers fonctionnels le 22 mars dernier. L'UNSa SJ le regrette et demande la mise en place d'un calendrier de concertation.

- **Concernant la revalorisation de la grille indiciaire** (grille CPIP 2018) :

Madame la Directrice rappelle que le DSJ a été clair sur ce point et qu'il ne s'agit que d'une première étape dans la revalorisation pour obtenir du mieux pour les greffiers. Les promesses n'engagent que ceux qui y croient donc au-delà des annonces, l'UNSa SJ attend des actes et continue de demander une revalorisation en catégorie A de l'intégralité du corps des greffiers. Nous rappelons à nouveau notre opposition à l'application aux greffiers de la grille 2018 des CPIP, grille obsolète dans la fonction publique et qui témoigne d'un manque d'ambition pour le métier de greffier tant en termes d'attractivité salariale que de perspectives d'évolutions professionnelles.

- **Concernant la création des attachés de justice et la place du greffier** :

Depuis le recrutement de contractuels et le mille-feuille d'emplois, les greffiers s'interrogent sur leur place à la DSJ. Madame la Directrice affirme que la DSJ réfléchit à l'attractivité du métier qui doit passer par l'aspect financier mais pas seulement : comment attirer les futurs collègues et les garder ? Elle reconnaît qu'il faut clarifier le statut des greffiers qui doit rester le premier technicien de la procédure et qui a, par nature, toute sa place dans l'équipe juridictionnelle. Pour la SDRHG, un des axes de travail est de bien arriver à modéliser l'organisation sans quelle se fasse au préjudice du greffier.

L'UNSa SJ attend de la DSJ une réelle ambition pour le métier, à la hauteur de l'engagement quotidien de la profession.

- **Concernant l'incidence de la tenue des Jeux Olympiques sur l'organisation des services** :

Une attention particulière sera apportée aux juridictions d'Ile de France qui vont accueillir les épreuves des Jeux Olympiques, au travers de sorties d'école et autres. L'UNSa SJ a demandé à la Directrice de ne pas oublier les villes hors d'Île-de-France qui ont vocation à accueillir des épreuves des JO, comme notamment Marseille.

- **Sur le recrutement** :

Madame la Directrice confirme le recrutement de 1 500 greffiers supplémentaires. Pour ce faire, il est nécessaire d'engager un travail sur la formation afin de conserver des objectifs de qualité au vu des augmentations de promotion de greffiers. Un conseil pédagogique de l'ENG est prévu le 11 mai.

- **Concernant la Campagne d'évaluation 2022** :

En questions diverses, l'UNSa SJ alerte la Sous-Direction des ressources humaines des greffes sur les problématiques rencontrées par des collègues dans le processus d'évaluation de l'actuelle campagne :

- Par rapport à la conception de l'outil ESTEVE qui ne permet plus de faire des observations à partir la signature de la communication de l'évaluation, alors que les textes prévoient qu'une fois la signature faite, l'agent a 10 jours pour faire ses observations.
- Par rapport à certains Chefs de service et Directeurs de greffe qui pressent les agents afin qu'ils signent car la campagne d'évaluation sur ESTEVE se clôture, et ce dans le non-respect des délais des voies de recours.

La SDRHG rappelle que les délais de recours et les modalités de déroulement de l'évaluation doivent être respectés et que si ESTEVE ne le permet pas, il faut procéder à une évaluation papier. Elle fera un rappel en ce sens aux juridictions afin que les droits des agents soient respectés.

A cette CAP, ont été étudiés :

- la titularisation des 294 greffiers stagiaires de la promotion B2021C03, 6 greffiers stagiaires de la promotion B2023P01 pôles sociaux, 9 greffiers stagiaires de promotions antérieures et 8 agents contractuels recrutés en qualité de travailleurs handicapés dont un d'une promotion antérieure.
- deux recours suite à refus de mobilisation du compte personnel de formation.
- un recours suite à refus de télétravail.
- un recours sur l'évaluation professionnelle.

Toujours à vos côtés, l'UNSa SJ défend vos droits et fait entendre votre voix.

LES ELUS DE LA CAP DES GREFFIERS

Isabelle FERNANDEZ, Catherine SOLIVELLAS,
Franck LE GUERN, Sandra CHARLIER, Caroline LARCHE,
Gilles LARIVIERE, Guilaine LEFEBVRE